



Paris, le 31 mars 2020

## Cycle de mobilité printemps et automne 2020

Dans le contexte de crise lié au COVID-19, l'UNSA AAF et ses représentants sont mobilisés pour vous accompagner dans vos démarches de mobilités.

Deux cycles de mobilité sont prévus en 2020.

- Un cycle de printemps, avec prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Un cycle d'automne, avec prise de poste au 1<sup>er</sup> mars 2021.

**Attention : aucun additif ne sera publié en 2020.**

**Modalité du cycle de printemps, avec prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre 2020 : évolution des dates de mise en œuvre.**

Vous trouverez ci-dessous, un rappel des dates et délais concernant le MAA ainsi que les modifications déposées par le MTES.

Références :

- [Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2020-137](#) du 27/02/2020 ;
- [Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2020-208](#) du 26/03/2020 (MAA) ;
- [Portail mobilité MTES](#).

### Mobilité des agents vers le MAA

Les modalités d'organisation de la mobilité au ministère de l'agriculture, reposent sur un module dématérialisé de télé-candidature (AgriMob : <https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>).

Le MAA a reporté les échéances du calendrier de mobilité du printemps 2020. En conséquence, vous trouvez ci-dessous les nouvelles échéances qui devront être respectées, les entretiens entre la structure recruteuse et les candidats doivent être conduits par téléphone.

Date limite de candidatures pour les <b>agents externes au MAA (agents des autres ministères ou agents détachés)</b>	<b>Mercredi 1er avril 2020</b>
Date limite de candidatures pour les <b>agents du MAA (Fermeture du portail AgriMob de télé-candidature)</b>	<b>Vendredi 17 avril 2020</b>
Le <b>Chef de service (UO) : saisit dans AGORHA les avis et classements</b> sur les demandes de mobilité relatives à sa structure.	<b>Du lundi 20 avril au jeudi 30 avril 2020</b>

Communication aux agents candidats, par la structure recruteuse/ UO, du classement individuel - motivation communiquée sur demande expresse de l'agent	<b>Lundi 18 mai 2020</b>
Réunion décisionnelle n°1	<b>Mardi 16 juin, mercredi 17 juin et jeudi 18 juin (matin)</b>
Publication des résultats de la réunion décisionnelle n°1	<b>Mardi 23 juin 2020</b>
Réunion décisionnelle n°2 (avec arbitrage final)	<b>Mardi 30 juin 2020</b>
Publication des résultats de la réunion décisionnelle n°2	<b>Vendredi 3 juillet 2020</b>
Date de prise de poste de principe	<b>1er septembre 2020</b>

### **Mobilité des agents vers le MTES**

Les agents relevant de corps du MAA souhaitant faire une mobilité sur un ou des postes proposés par le MTES devront :

- Enregistrer leurs demandes sur le téléportail AgriMob du MAA **avant le 17 avril, minuit** ;
- Suivre la procédure définie par le MTES : dépôt d'un formulaire PM104, y compris lorsque l'agent demandeur est déjà en poste au MTES ;

**Dans le cas où la date du 17 avril ne serait pas respectée pour le portail Agrimob :**

L'agent devra transmettre un courriel à la MAPS de référence comprenant le formulaire P104 (**Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2020-137 du 27/02/2020 et Note de mobilité SG/SRH/SDCAR/2020-208 du 26/03/2020 repoussant la date du 31 mars au 17 avril**).

### **Les postes concernés sont les suivants :**

Postes en DDT(M), en DREAL et au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), relevant du budget du MTES, sont consultables en ligne sur le site du MTES suivant : <http://mobilite.application.equipement.gouv.fr>.

Date limite de réception des candidatures par le chef de service d'origine	<b>Jeudi 30 avril 2020</b>
Date limite de réception par le chef de service d'accueil	<b>Jeudi 7 mai 2020</b>
Date limite de réception par la DRH	<b>Lundi 18 mai 2020</b>
La date de remontée des signalements de cas individuels par les organisations syndicales à l'administration via la plateforme numérique	<b>Lundi 18 mai 2020</b>

Pour toutes les demandes, l'UNSA AAF rappelle aux agents :

- La nécessité d'être pro-actif dans cette procédure (prendre contact avec le service, proposer un entretien téléphonique ou par vidéo conférence, lorsque c'est possible).
- L'importance de faire une copie de l'ensemble des documents liés à la demande de mobilité, au directeur des services de départ et d'arrivée ainsi qu'à l'IGAPS.

Vos représentants UNSA AAF aux différentes CAP du MAA restent à votre écoute.

N'hésitez pas à nous envoyer vos dossiers sur les boîtes institutionnelles suivantes qui sont relevées quotidiennement et relayées aux collègues en charge des différentes spécialités : [unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr](mailto:unsa-agrifor.syndicats@agriculture.gouv.fr) ou [sniteat-unsa@agriculture.gouv.fr](mailto:sniteat-unsa@agriculture.gouv.fr).

### Liste de vos représentants en CAP :

#### CAP des IAE :

<b>Alain STEUX</b>	DDTM Pas de Calais	06 15 06 40 60	<a href="mailto:alain.steux@pas-de-calais.gouv.fr">alain.steux@pas-de-calais.gouv.fr</a>
<b>Anne JACOD</b>	DREAL BFC	03.81.21.67.13	<a href="mailto:anne.jacod@developpement-durable.gouv.fr">anne.jacod@developpement-durable.gouv.fr</a>
<b>Gaëlle DORDAIN</b>	DREAL Nouvelle Aq	05 49 55 64 11	<a href="mailto:gaelle.dordain@developpement-durable.gouv.fr">gaelle.dordain@developpement-durable.gouv.fr</a>
<b>Jérôme CHAUR</b>	SG/SM/SDSI Toulouse	05 61 10 61 34	<a href="mailto:jerome.chaur@agriculture.gouv.fr">jerome.chaur@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Nicolas MARTEL</b>	Permanent UNSA	06.34.51.50.66	<a href="mailto:nicolas.martel@agriculture.gouv.fr">nicolas.martel@agriculture.gouv.fr</a>

#### CAP des techniciens :

<b>Emilie CERISIER</b>	DRAAF Pays de la Loire	06.72.96.11.67	<a href="mailto:emilie.cerisier@agriculture.gouv.fr">emilie.cerisier@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Magali BORRE</b>	DRAAF Grand Est	07.61.11.90.07	<a href="mailto:magali.borre@moselle.gouv.fr">magali.borre@moselle.gouv.fr</a>
<b>Olivier PIHOU</b>	IGN Nancy	03.57.29.15.50	<a href="mailto:olivier.pihou@ign.fr">olivier.pihou@ign.fr</a>
<b>Estelle DEVANLAY</b>	DDT Marne	03.26.70.81.84	<a href="mailto:estelle.devanlay@marne.gouv.fr">estelle.devanlay@marne.gouv.fr</a>
<b>Nicolas BIDEAUX</b>	DDCSPP Indre	02.54.48.57.44	<a href="mailto:nicolas.bideaux@indre.gouv.fr">nicolas.bideaux@indre.gouv.fr</a>
<b>Samuel PHELIPPEAU</b>	DRAAF Pays de la Loire	07.63.12.70.65	<a href="mailto:samuel.phelippeau@agriculture.gouv.fr">samuel.phelippeau@agriculture.gouv.fr</a>